
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Membre en exercice : 15
Membre présents : 13
Votant : 15
Date de la convocation : 3 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet, à vingt heure trente,
Le Conseil municipal de la commune de LOIX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Loix, sous la présidence de Monsieur Lionel Quillet, maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Patrick BOUSSATON, Michèle ROILLAND, André ROULLET, Nathalie WIEDERKEHR, Erick MARTINEAU, Benoît BONNET, Sabrina ELMIRONI, Etienne SCHNEIDER, Lauren BAUDONNIERE, Sophie TOUET, Adeline HERAUDEAU, Michel HERAUDEAU.

Étaient représentés : Francis VION (pouvoir à Lionel Quillet) ; Aïcha AMEZAL (pouvoir à Sophie Touet)

Secrétaire de séance : Benoît BONNET

Monsieur le maire ouvre la séance.

Monsieur BONNET est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 9 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

1- Délibération N°050/20

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 convoquant les Conseillers municipaux afin de désigner leurs délégués et leurs suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020,

Constatant que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie,

Considérant l'article R. 133 du code électoral, qui prévoit que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Messieurs André ROULLET, Etienne SCHNEIDER, Mesdames Michèle ROILLAND, Sabrina ELMIRONI

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection successivement des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire ayant rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours, il invite le conseil municipal à procéder successivement à l'élection des trois délégués et des trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Délégué 1

Votants : 15 ; exprimés 15 ; Majorité absolue : 8

Vu la candidature de : Monsieur André ROULLET

a obtenu :

Monsieur André ROULLET 15 voix, soit la majorité absolue.

**Monsieur André ROULLET ayant la majorité absolue au 1^{er} tour,
a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.**

Délégué 2

Votants : 15 ; exprimés 15 ; Majorité absolue : 8

Vu la candidature de : Monsieur Patrick BOUSSATON

a obtenu :

Monsieur Patrick BOUSSATON 15 voix, soit la majorité absolue.

**Monsieur Patrick BOUSSATON ayant la majorité absolue au 1^{er} tour,
a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.**

Délégué 3

Votants : 15 ; exprimés 15 ; Majorité absolue : 8

Vu la candidature de : Monsieur Lionel QUILLET

a obtenu :

Monsieur Lionel QUILLET 15 voix, soit la majorité absolue.

**Monsieur Lionel QUILLET ayant la majorité absolue au 1^{er} tour,
a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.**

Suppléant 1

Votants : 15 ; exprimés 15 ; Majorité absolue : 8

Vu la candidature de : Monsieur Michel HERAudeau

a obtenu :

Monsieur Michel HERAudeau 15 voix, soit la majorité absolue.

**Monsieur Michel HERAudeau ayant la majorité absolue au 1^{er} tour,
a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.**

Suppléant 2

Votants : 15 ; exprimés 15 ; Majorité absolue : 8

Vu la candidature de : Erick MARTINEAU

a obtenu :

Monsieur Erick MARTINEAU 15 voix, soit la majorité absolue.

**Monsieur Erick MARTINEAU ayant la majorité absolue au 1^{er} tour,
a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.**

Suppléant 3

Votants : 15 ; exprimés 15 ; Majorité absolue : 8

Vu la candidature de : Madame Adeline HERAUDEAU

a obtenu :

Madame Adeline HERAUDEAU 15 voix, soit la majorité absolue.

**Madame Adeline HERAUDEAU ayant la majorité absolue au 1^{er} tour,
a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.**

2- Délibération N°051/20

Association

Subvention à Vitalité Gym

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'association loidaise de gymnastique Vitalité Gym pour l'achat de petit matériel pour un montant de 660 €. Il rappelle que cette association, présidée par Mme Brassard, également professeur bénévole, propose des cours gratuitement deux fois par semaine au complexe sportif pour une vingtaine adhérents l'année dernière. Madame Brassard intervient également les mercredis matins pour le compte du Club avec de la gym douce pour les aînés.

Adopté à l'unanimité.

3- Délibération N°052/20

Budget Mairie 2020

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de virements de crédits et de modification du budget mairie pour l'exercice 2020 qui peuvent se résumer ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	32 423.68	32 423.68
Investissement	15 133.64	15 133.64
TOTAL	47 557.32	47 557.32

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Délibération N°053/20 **Patrimoine communal - bâtiments** ***Contrat de prêt d'usage temporaire***

Vu les articles 1875 et 1876 du code civil, Monsieur le Maire propose en l'attente des travaux prévus à compter en novembre prochain, le prêt d'usage (commodat) de la maison propriété de la commune située 18 rue du Communal.

Ce prêt d'usage aurait une durée maximum de 3 mois sous condition d'une astreinte de 35 € par jour en cas de dépassement du terme.

Adopté à l'unanimité.

Voirie :

Monsieur ROULLET annonce que :

- les travaux de reprise de l'accotement **Route du Pertuis** et l'aménagement d'une partie du cheminement cyclable entre la Bernardière et les Guichôts sont terminés. Des plantations complémentaires seront effectuées à l'automne.
- les bornes village piéton devraient être mise en service le 18 juillet prochain.
- des travaux de reprise de voirie sont en cours chemin des Bouquets (côté rue du Peulx).

Animations :

Monsieur le maire annonce l'inauguration de l'exposition des portraits de loidais intitulée « **à travers le village de Loix** » par Anne Boudard le 14 juillet à 18h, devant la mairie.

L'association Ré astronomie est en capacité de programmer **la nuit des étoiles** qui se déroulera le 6 août prochain au village artisanal.

Comme l'année passée, un collectif de peintres et sculpteurs exposera le **15 août** place de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.